

Article 1 : Application des conditions générales de ventes en SAAS (Software As A Service)

Les présentes conditions générales de vente (ci après les « CGV ») s'appliquent de plein droit à toute vente de produits et à toutes prestations de services fournies par la société S.A.S.U. MERCUCIO, SIRET 810 634 741 00013 dont le siège est domicilié à Villa le Pin d'Epices, 52 Avenue Georges Pompidou, 06 130 GRASSE, France, (ci-après dénommé le « PRESTATAIRE »), d'une part et, toute personne physique ou morale souhaitant adresser une commande (ci-après dénommé l'« ACHETEUR») d'autre part. Toute commande adressée au PRESTATAIRE implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par écrit par le PRESTATAIRE. Les présentes CGV visent à définir les relations contractuelles entre le PRESTATAIRE et l'ACHETEUR et sont applicables à tout achat effectué auprès du PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, les CGV applicables seront celles en vigueur à la date de la commande passée par l'ACHETEUR. Il est entendu entre les parties que la vente s'entend en SAAS (Software As A Service), c'est-à-dire location en ligne, par conséquent les droits d'utilisation sont acquis uniquement pour la durée du service entre les parties.

Article 2 : Offre – Commande – Vente

Toutes les offres faites sont sous entendues sous condition de disponibilité des produits et services, et sous réserve de modifications résultant des évolutions technologiques. Les modifications postérieures à la commande n'ouvrent droit à l'ACHETEUR à l'annulation de commande que si et seulement si ce dernier peut démontrer et prouver que les modifications lui sont défavorables. Les retards éventuels de mise en place des services ne peuvent donner lieu à une annulation. Dans l'éventualité où l'annulation ou une pénalité aurait été convenue pour faute grave du PRESTATAIRE uniquement, il en demeure que la responsabilité du PRESTATAIRE est dérogée dans tous les cas assimilés à la Force Majeure incluant, sans limitation, grèves, difficultés à l'importation, embargo, guerre, sabotages ainsi que dans des cas spécifiques affectant, par exemple, la validité de la commande tels que des changements de législation ou le non paiement de commandes déjà exécutées. Toute commande du client devient ferme et définitive à compter de l'acceptation des Termes de Commande du système « MERCUCIO » par le PRESTATAIRE et signées par les parties, à savoir par l'ACHETEUR et le PRESTATAIRE (le « Contrat »). A compter de ladite date, l'ACHETEUR ne peut annuler la commande, et, ce dernier reste tenu de payer le montant stipulé par écrit en accord avec les termes du Contrat. Il appartient à l'ACHETEUR de vérifier et de valider sa commande et son adéquation avec ses besoins. L'ACHETEUR bénéficie d'un délai de rétractation en vigueur et dont le premier jour est le jour de la signature des Termes de la Commande et donc du Contrat par les parties. L'ACHETEUR, en acceptant ces CGV accepte les termes tarifaires des offres de produits et services du PRESTATAIRE.

Article 3 : Mise en place de l'offre

Aucune réclamation n'est prise en compte passé un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la date de mise en place de l'offre de produits et services. Tous retards de mise en place ne peuvent pas donner lieu à des dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

Article 4 : Propriété Intellectuelle

Le PRESTATAIRE retient tous les droits et la pleine propriété intellectuelle des produits, services et formules de vente commerciale combinant certains services et produits (se référer aux termes tarifaires des offres de produits et services du PRESTATAIRE et autres documents contractuels tels que les Conditions Générales d'Utilisation, Contrat de Maintenance et tout autre document considéré comme un document faisant partie intégrante à la commande et stipulée dans le Contrat.) En droit, les éléments de propriété intellectuelle sont protégés par la législation internationale du Copyright régit, notamment par la Convention de Berne, et tous droits pertinent à ce copyright permet au PRESTATAIRE de jouir pleinement de ce droit de propriété. Personne n'est autorisé à reproduire, copier, vendre, prêter, modifier, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Article 5 : Termes tarifaires

Se référer au Contrat entre les parties. Toute offre promotionnelle est limitée dans le temps et modifiable sans préavis que la promotion soit liée à une offre de produits et services ou à une offre tarifaire spécifique.

Article 6 : Prix – Paiement

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les prix sont exprimés hors taxes et majorés de la T.V.A. au taux légal à sa date d'exigibilité. En cas de changement de réglementation entraînant une modification dans les conditions d'applications de la T.V.A., ainsi qu'en cas de création de toutes taxes nouvelles applicables à la vente, la nouvelle réglementation est applicable de plein droit. Sauf dispositions contraires dans l'offre, les ventes sont payables d'avance par prélèvement, trimestriellement, sachant que le premier règlement trimestriel sera au prorata de la date de signature des Termes de Commande et donc du Contrat entre les parties, PRESTATAIRE et ACHETEUR. En cas de règlement anticipé, il n'est accordé aucun escompte, sauf conditions préalablement acceptées expressément par écrit par le PRESTATAIRE. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités égales à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal en vigueur et ce pour chaque mois de retard à compter de la date d'échéance. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler tous produits et services dans l'éventualité d'un non-paiement de la commande, qu'il soit total ou partiel. Tout paiement doit être effectué en Euro, ou dans une autre unité monétaire ayant cours légal en France sur accord expresse préalable écrit du PRESTATAIRE.

Article 7 : Garantie

Sans préjudice des dispositions de l'article 1641 du Code Civil, qui reste applicable en tout état de cause, la garantie pour toutes mises à jour et dépannages liés spécifiquement à des dysfonctionnements tels que bugs ou bogues mineurs affectant l'utilisation optimale des produits et services mais cette garantie exclue expressément toute information d'une tierce partie incluse dans les produits telle que, par exemple, le contenu éditorial au format texte et/ou photographique, les coordonnées de tiers... Toutefois, le non paiement des factures à leur échéance supprime le bénéfice de toute garantie mentionnée ci-dessus. Le PRESTATAIRE se décharge de toutes responsabilités liées à une mauvaise utilisation, une utilisation impropre ou non conforme, une mauvaise manipulation, et/ou tout autre élément similaire non imputable à une faute du PRESTATAIRE.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité du PRESTATAIRE est strictement définie par les obligations mentionnées dans les présentes CGV acceptées par l'ACHETEUR. De convention expresse, le PRESTATAIRE ne sera tenu à aucune autre obligation que celle résultant de la garantie susmentionnée à l'Article 7. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée pour tout préjudice subséquent tel que, dommages, directs ou indirects, consécutif ou non, à des données, produits et/ou services autres que ceux fournis par le PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de toute perte de données logicielles, perte d'exploitation, manque à gagner ou autre perte financière résultant de l'utilisation ou impossibilité d'utiliser les produits et/ou services du PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE ne pourra, en aucun cas être tenu responsable de dommages imprévisibles, directs ou indirects ou immatériels, consécutif ou non, de dommages liés à un emploi défectueux du produit vendu, à la non-conformité aux besoins de l'ACHETEUR ou de tout autre dommage lié à une cause indépendante de la volonté du PRESTATAIRE.

Article 9 : Attribution de juridiction

Toutes contestations relatives aux ventes et prestations de service fournies par le PRESTATAIRE, ainsi qu'aux conditions de mise en œuvre de la garantie sont du ressort exclusif du Tribunal de Commerce de Grasse (France) auquel compétence territoriale est attribuée de façon expresse.